

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

23-DCM-DGS-034

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS & LE 03 AVRIL à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 27 mars 2023.

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Émilie ROY – Mylène SORIANO - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Martine CABOT - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT ; Marine DESIDERI à Jean-François PLANES ; Armand CABRERA à Viviane TIAR ; Marina BRONDINO à Eric JOFFRE.

ABSENTE : Valérie POZZO DI BORGO

SECRETAIRE de SEANCE : Émilie ROY est désignée secrétaire de séance.

=====

Madame Magali VINCENT donne lecture de l'exposé suivant :

Le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte :

- des recrutements pour pallier les départs à la retraite prévus en 2023
- les remplacements des agents indisponibles
- des avancements de grade

Face à l'incertitude des grades appelés à nous rejoindre, il y a une nécessité de créations de plusieurs postes.

Toutefois, une fois les recrutements réalisés, les grades seront épurés lors du vote du prochain tableau des effectifs.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs qui porte sur la création de 23 postes :

- 2 attachés principaux
- 3 attachés
- 1 Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 Adjointes administratifs principaux de 1^{ère} classe
- 3 adjoints administratifs
- 1 ingénieur
- 1 Technicien
- 1 agent de maîtrise principal
- 2 Adjointes techniques principaux 1^{ère} classe
- 3 Adjointes techniques
- 2 Adjointes d'animation principaux de 1^{ère} classe
- 2 gardiens-brigadiers

NB : Cette année, les contractuels sur emplois permanents ont été intégrés pour la première fois au tableau des effectifs.

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 27 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs au 03 avril 2023.

Annexe : tableau des effectifs.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

28 voix POUR

4 ABSTENTIONS (V. RIALLAND ; M. CABOT ; D. TENDIL ; V. TIAR)

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Emilie Roy



Le Maire,

Monsieur Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
 - Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.